



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANAH

Question écrite n° 8918

Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre du budget sur l'inquiétude de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Certes les propriétaires privés se félicitent de l'effort engagé lors du collectif budgétaire du printemps dernier en faveur de l'amélioration de l'habitat. Les travaux d'amélioration essentiellement effectués par les artisans des PME sont créateurs d'activités et d'emplois. De plus, les locaux renouvelés permettront d'accroître sensiblement l'offre locative du parc privé. À ce double titre, ce secteur semble mériter un soutien accru de la part des pouvoirs publics. Le budget de l'ANAH est alimenté par le produit de la taxe additionnelle au droit au bail (TADB), payée exclusivement par les bailleurs. Or, si les estimations de recettes de cette taxe faite par l'administration des finances se situent pour 1994 dans la fourchette de 2,4 à 2,7 milliards de francs, le projet de loi de finances ne prévoit qu'une dotation au profit de l'ANAH de 2,3 milliards de francs, ce qui paraît nettement insuffisant. L'activité de l'ANAH au cours des huit premiers mois montre une progression très importante par rapport à celle constatée au cours de la même période 1992 avec une forte augmentation des demandes de subventions. En effet, pour la période du 1er septembre 1992 au 1er septembre 1993, le montant des subventions accordées par l'ANAH a atteint 2,8 milliards de francs. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour soutenir la relance d'activités intervenue dans ce secteur, qui a progressé de 73 p. 100 en un an, et dont l'État, à l'évidence, bénéficie directement tant par le retour en TVA qu'elle génère que par son incidence sur le maintien de l'emploi.

Texte de la réponse

Il est exact que le rythme de consommation des crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) s'est accéléré notablement depuis cet été dans le cadre du vigoureux dispositif de soutien au secteur du logement mis en place par le Gouvernement. Les crédits de l'ANAH ont ainsi été majorés de 15 p. 100, passant de 2 milliards de francs à 2,3 milliards de francs dans la loi de finances rectificative du printemps dernier. Cet effort a été reconduit dans le projet de loi de finances 1994. Les crédits 1993 seront totalement consommés par l'ANAH. Pour 1994, conformément aux déclarations du ministre du logement lors du vote du budget du logement, un suivi de la consommation des crédits sera effectué afin de permettre à l'ANAH de répondre dans les meilleures conditions aux demandes de subventions des propriétaires bailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Dubourg Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8918

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4315

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 366